

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2010

En prélude à la réunion, le maire rappelle que lors des obsèques de Victorien Parmentier (père), il a eu l'occasion de rendre hommage à celui qui était le doyen de la commune et l'un des deux derniers anciens combattants de 39/45. A cet égard, le 8 mai dernier, le maire avait confié à sa petite fille Arlette le soin de lui remettre le diplôme que le ministre des Anciens Combattants avait signé en cette circonstance.

« Ce soir, poursuit le maire, je voudrais que nous rendions hommage au conseiller municipal qu'il a été pendant 20 ans, de 1945 à 1947, de 1947 à 1953 puis de 1959 à 1971. Dans la vie privée, il était un homme généreux et il n'était pas ennemi de la plaisanterie mais au conseil, il retrouvait tout son sérieux et je me suis laissé dire qu'il était très avare des deniers publics. A sa mémoire, le maire invite l'assistance à observer une minute de silence.

Rapport de l'enquête publique sur la dispersion des boues :

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu le rapport du commissaire enquêteur concernant la dispersion de boues sur les champs de la région et, en particulier, sur plusieurs hectares de notre territoire. Même s'il prend en considération les remarques et les arguments des opposants à cette opération, le commissaire enquêteur émet finalement un avis favorable. Le rapport peut être consulté en mairie.

Procédures en cours :

Concernant la procédure judiciaire engagée par M. et Mme Pascal Crépin à l'encontre de la commune, le maire précise qu'il a décidé de faire appel à un avocat du barreau de Boulogne-sur-Mer pour défendre les intérêts de la commune. L'audience est prévue le 1er juillet prochain.

S'agissant du cas de M. René Prince, le maire informe le conseil que ce dernier a confirmé par courrier recommandé qu'il souhaite avoir quitté les lieux pour le 31 Août. D'ici là, le conseil sera consulté par le maire pour savoir s'il est favorable ou non au transfert de la licence. En préalable à cette question, le conseil demande à ce que M. Prince soit à jour de ses loyers et qu'il ait réalisé les travaux d'élagage et de taille de haies réclamés à juste titre par son voisin.

Approbation de la révision de la carte communale :

Concernant l'enquête publique de demande de révision de la carte communale, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, n'ayant reçu aucune remarque lors de l'enquête. Le maire propose donc au conseil, qui accepte à l'unanimité, l'approbation de ce projet de révision. Le dossier va donc être désormais transmis à la sous-préfecture. Le Préfet a deux mois pour procéder à son approbation sous forme d'arrêté.

Commission administrative du C.C.A.S. :

Lors de la dernière réunion, le conseil avait élu Mme Ginette FAUQUET à la commission administrative du CCAS en remplacement de M. Emile DESEILLE. Pour suivre la procédure légale, il convient de réélire la totalité des conseillers municipaux membres de cette commission. Après vote à bulletin secret, sont élus à la commission administrative du CCAS : THELU Françoise, FAUQUET Ginette, LECUL Alain, DEMILLY Véronique, DENIS Arlette, DOZINEL Sophie

Travaux de bâtiments en cours :

M. Gérard MONCLAIRE évoque les dossiers en cours :

- à la salle polyvalente, les travaux de mise en conformité du réseau électrique ont été réalisés ; coût : environ 6 500 €.

Nous attendons le rapport de l'entreprise pour le faire parvenir au cabinet de contrôle.

- à la salle culturelle, il reste à installer la barrière de sécurité ; on attend l'intervention de l'entreprise.
- aménagement du local de cantine : les employés communaux terminent le chantier (carrelage, peinture) ; prochainement, l'entreprise Henri Julien installera le matériel ; la cantine sera opérationnelle à la rentrée de septembre.

Animations et fêtes :

M. Fabrice DELCUSE présente les dossiers suivants :

- centre aéré : pour accueillir les 35 enfants inscrits, il a été nécessaire de recruter 4 animatrices ; le centre débutera le lundi 5 juillet prochain.
- la prochaine séance de cinéma aura lieu à la salle culturelle le 24 juillet avec le film « L'agence tous risques ».
- le programme de la fête du 14 juillet, proposé par la commission, est adopté ainsi :

Lundi 13 juillet, à 21 H, retraite aux flambeaux au départ de la salle « Au Chant des Oiseaux », suivie d'une soupe à l'oignon (gratuite pour tous).

Mardi 14 juillet :

- à 16H, rassemblement au Monuments aux Morts : dépôt de gerbe
- à 16H30, jeux gratuits au stade municipal (jeux traditionnels fournis par l'O.T.S.J.)

Distribution de bonbons aux jeunes de moins de 14 ans et aux personnes de plus de 70 ans.

Courses pour les enfants. Buvette tenue par la coopérative scolaire.

- à 18H30, au stade, vin d'honneur.

- à 19H30 : repas salle « Au Chant des Oiseaux » : côte de porc ou saucisses, buffet de légumes, tarte. Coût : 5,00 €/personne (boissons non comprises), 2,50 € pour les 5/12 ans, gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.

Un programme sera distribué dans toutes les maisons. Réservation auprès de Fabrice DELCUSE ou à la mairie.

- à 21H30, bal gratuit au « Chant des Oiseaux » animé par l'orchestre « Nostalgia ».

Le conseil décide d'attribuer la buvette de la soirée du 14 juillet au Comité des Fêtes.

Renumérotation des Rues de Bas et du Fort-Mahon :

M. Michel MARIETTE précise que les numéros des maisons et les plaques de rues ont été commandés. Un responsable de La Poste doit nous fournir un modèle de courrier à adresser aux habitants concernés afin de les aider dans les démarches à effectuer auprès des diverses administrations pour signaler leur changement de numéro. Cette nouvelle numérotation sera mise en place en octobre prochain.

Fleurissement, sentier pédestre, bibliothèque municipale :

Mme Ginette FAUQUET informe le conseil de la date du prochain passage du jury (09 juillet) pour le concours des villages fleuris.

D'autre part, elle précise que le dossier de labellisation du sentier de randonnée du « Campet » est complet et qu'il a été adressé à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Lors du vote du BP, avait été prévu l'achat de meubles et d'un fonds de DVD. Mme FAUQUET présente les 3 devis de meubles. Le conseil retient le moins élevé, pour 1 042,96 €. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Général pour cette dépense. Une autre demande de subvention sera également présentée pour l'acquisition d'un fonds de DVD.

Application de la P.V.R. :

Mme FAUQUET rappelle que la P.V.R. (participation pour voirie et réseaux) permet de faire prendre en charge par les propriétaires de terrains devenus constructibles suite à leur viabilisation par la commune, toute ou partie de la dépense correspondants à la voirie, au réseaux d'adduction d'eau et d'électricité. Le problème va se poser pour l'extrémité de la Rue du Petit-Gouy qui a été incluse dans la zone constructible de la carte communale.

Nous avons récemment reçu la confirmation que cette P.V.R. pouvait finalement s'appliquer. Pour ce faire, elle doit être calculée sur la totalité de la voie à urbaniser. Il faut donc connaître le montant des frais d'extension, voire de renforcement de réseaux. Une fois la P.V.R. décidée, les travaux peuvent être réalisés par tranches, suivant les permis de construire accordés.

Le conseil doit donc faire réaliser une étude pour connaître le coût de la viabilisation. La commune prendra contact avec le cabinet VIALE Aménagement de Montreuil-sur-Mer afin de connaître le coût de cette étude.

Fonctionnement de la cantine :

Pour la fourniture des repas, une convention vient d'être passée avec les Ets API. Le prix du repas sera fixé lors d'une prochaine réunion..

Il sera nécessaire de recruter une employée pour le fonctionnement de cette cantine : son travail consistera en la préparation du déjeuner, le service à table, la surveillance des enfants jusqu'à leur prise en charge par les enseignants, puis le nettoyage et le rangement du local. La durée de travail de la cantinière est estimée, pour l'instant, à 4 H environ par journée de fonctionnement.

Travaux de voirie et divers :

La réfection du parking en face des locaux techniques est achevée : le résultat donne toute satisfaction.

Un appel d'offres vient d'être réalisé concernant la réparation sur 400 m de la route de Tortefontaine. Les 3 entreprises consultées ont répondu. La commission d'ouverture des plis propose de retenir la meilleure offrande, c'est à dire les Ets Baude-Billet dont le devis s'élève à 7 250.00 € H.T. Le conseil municipal entérine ce choix.

Lors du vote du BP, il avait été prévu de réaliser des travaux au fossé de la Hiraude afin de freiner l'érosion engendrée au chemin appartenant à l'A.F.R. Le conseil municipal décide de solliciter des devis pour ces travaux.

Extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,
